

l'an dernier à la poliomyélite, alors que ce nombre s'est élevé à 28, contre 157 l'année précédente et une moyenne annuelle de 230 morts au cours des cinq années mentionnées. A Terre-Neuve, à l'Île du Prince-Édouard et au Manitoba, aucun cas de décès par poliomyélite n'a été signalé en 1955.

5. L'utilisation du vaccin Salk au Canada, en 1955, constitue le programme d'immunisation collective le plus ambitieux jamais entrepris en notre pays. Elle a permis aussi de poursuivre une étude épidémiologique nationale de grande valeur, dont les résultats ont démontré l'innocuité et l'efficacité du vaccin Salk comme agent d'immunisation. De plus, l'exécution du programme global a offert un exemple remarquable de collaboration entre les autorités sanitaires fédérales, provinciales et locales. Elle a démontré aussi à la population du Canada, d'une manière saisissante, la valeur des initiatives d'hygiène publique en général.

En collaboration avec les autorités sanitaires des dix provinces, le Service de l'épidémiologie, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a fait un relevé minutieux des cas de poliomyélite au Canada, surtout chez les groupes d'âge de cinq à dix ans où le vaccin avait été surtout utilisé. Dès le mois de mai de l'an dernier, une réunion des directeurs provinciaux de la lutte contre les maladies contagieuses fut convoquée à Ottawa, et un système uniforme qui permet de signaler les cas de poliomyélite et d'évaluer l'efficacité du vaccin a été établi. Pour les fins de cette étude, la poliomyélite a été classée comme "paralysante" chaque fois qu'il y a des indices de faiblesse musculaire se manifestant pendant plus de 24 heures.

Quant à l'innocuité du vaccin, chez tous les enfants du Canada qui ont reçu une ou plusieurs inoculations, pas un seul cas de poliomyélite ne s'est produit dans les 30 jours qui ont suivi la vaccination. C'est dans cet intervalle que la poliomyélite est censée se déclarer, lorsqu'elle est causée par le vaccin. Autre preuve de la sûreté du vaccin, cinq cas seulement de poliomyélite paralysante se sont déclarés chez près de 600,000 enfants vaccinés appartenant au groupe d'étude dont il est question plus loin. Dans chacun de ces cas, les premiers symptômes de la poliomyélite se sont déclarés deux mois après les inoculations, ce qui démontre clairement que ce n'est pas le vaccin qui a causé l'infection. Autrement dit, ces cinq enfants ont contracté la poliomyélite en dépit du vaccin, et non pas à cause de lui.

Afin de juger de l'efficacité du vaccin, une étude épidémiologique minutieuse a été entreprise du 1^{er} juillet au 30 novembre inclusivement. Elle a porté sur près de 1,500,000 enfants âgés de cinq à dix ans, comprenant environ 600,000 enfants qui avaient été inoculés deux fois ou plus avant le 1^{er} juillet et un peu moins de 900,000 enfants du même âge qui n'avaient pas été vaccinés. Ne sont pas compris dans cette étude les nombreux enfants de moins de cinq ans qui ont été vaccinés. D'autres enfants vaccinés ont été exclus pour diverses raisons, par exemple ceux qui n'ont reçu qu'une seule injection, les enfants vaccinés depuis le 1^{er} juillet, et ceux qui demeurent dans des endroits isolés où il est difficile de recueillir des renseignements épidémiologiques complets.

Le tableau de la page suivante donne le résultat de l'évaluation entreprise chez le groupe à l'étude, province par province: